

## ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

### D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS CONFORMEMENT AU REGLEMENT SANITAIRE DANS LE CONTEXTE SANITAIRE DU COVID 19

L'IFOD privilégie les formations en distanciel afin de respecter les consignes sanitaires. A titre exceptionnel, et si l'ensemble des participants et intervenants sont unanimement d'accord, l'IFOD a mis en place, le protocole suivant pour les formations en présentiels :

- Deux accès seront réservés à la réception et à la sortie des stagiaires. L'accueil sur le site se fera individuellement et progressivement, supervisé par un responsable de l'Ecole

Les gestes barrières devront être respectés, soit :

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Se laver les mains régulièrement avec du savon en pompe ou du gel hydroalcoolique,
- Séchage avec essuie mains à papier à usage unique,
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans la poubelle
  
- Des gels hydroalcooliques seront mis à disposition à l'entrée, à la sortie et sur chacune des tables
- L'accès aux couloirs des sanitaires ne pourra se faire qu'individuellement, en respectant le sens de la circulation indiquée par le marquage
  
- Un dispositif de marquage au sol sera établi afin de respecter les distances imposées entre chacune des tables réservées aux stagiaires et celle de l'intervenant 1 m minimum
  
- Chaque stagiaire doit être en possession d'un masque qui sera imposé lorsque les distances ne pourront pas être respectées
  
- Il est rappelé que le port du masque n'est pas obligatoire lorsque les règles de distanciation physique sont respectées. L'IFOD a organisé la capacité d'accueil pour les participants et les intervenants à 4 m<sup>2</sup> par personne pendant le déroulement de la formation
  
- Des lingettes désinfectantes permettront aux stagiaires de nettoyer leur place et table qui restera la même pendant toute la formation
  
- Les salles de formation seront aérées toutes les trois heures. Les portes de la salle de formation seront laissées ouvertes du début et à la fin de la formation
  
- Il ne pourra pas y avoir de regroupement pendant les temps de pause
  
- Les déjeuners ne pourront pas être pris sur place

- Les stagiaires devront se munir de leur propre matériel (crayon, papier ...)
- Les stagiaires ne pourront pas avoir accès ni à la fontaine à eau, ni au distributeur de café (ils peuvent venir avec leur propre gourde)
- Des affiches seront disposées dans toutes les salles ainsi que dans les sanitaires récapitulant les gestes barrières et les mesures de distanciation sociales applicables dans le cadre du COVID 19
- Un des responsables de l'IFOD sera présent au début des formations pour présenter et répondre aux questions des stagiaires sur la mise en place du dispositif ci-dessus
- Chaque personne participant à une formation dans les locaux de l'IFOD doit signer le présent avenant au règlement intérieur avec la mention lu et approuvé